

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2017

Délibération n° D-2017-281

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/06/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/06/2017

Végétalisation des cimetières niortais - Approbation du marché

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Accueil et Formalités
citoyennes**

**Végétalisation des cimetières niortais - Approbation
du marché**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort gère 10 cimetières, dont l'entretien est assuré par les 8 agents de la régie cimetières.

Depuis 2011, le service Cimetières et crématorium est dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Tirant les enseignements des expériences menées depuis plusieurs années dans d'autres collectivités, l'enherbement des cimetières est apparu comme l'alternative la plus adaptée à l'utilisation des désherbants chimiques.

Les premiers tests d'enherbement ont été réalisés dans la partie droite du cimetière Ancien. Par la suite, ce sont les cimetières de Saint-Florent (en 2015), puis Cadet (en 2016) qui ont été enherbés en régie. Ces derniers, ainsi que le cimetière naturel de Souché, inauguré en février 2014, sont exclusivement entretenus à l'aide d'engins thermiques et électriques, et par l'intervention manuelle des agents.

L'utilisation de produits phytosanitaires est encore d'actualité dans les autres cimetières restés, pour leur part, très minéraux. Les agents des cimetières y procèdent chaque année à une, voire deux campagnes de désherbage chimique afin de maintenir un bon état d'entretien. Conformément à la réglementation, les cimetières sont fermés durant l'application des produits et dans les heures qui suivent, pour ne rouvrir que le lendemain matin.

Si l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités locales est désormais interdite depuis le 1er janvier 2017, une dérogation existe toujours pour les cimetières, au moins jusqu'en 2019. Consciente de cette échéance, la Ville de Niort s'est donnée 4 ans pour enherber tous ses cimetières.

A ainsi été lancé un appel d'offre portant sur l'enherbement des allées principales et secondaires de huit cimetières niortais, ainsi que le semis de fleurs en pied de mur de l'ensemble des cimetières niortais.

Le marché est composé d'un lot unique (prestation et la fourniture) : enlèvement d'une partie du gravier, travail du sol, enherbement et semis de fleurs en pieds de mur, travaux de parachèvement.

Le marché est divisé en quatre phases annuelles, réparties comme suit par site géographique :

- 2017 : enherbement et fleurissement des cimetières Buhors et Saint-Liguaire ; fleurissement du cimetière Cadet ;
- 2018 : enherbement et fleurissement des cimetières Broche (partie nouvelle), Souché et Sainte-Pezenne ; fleurissement du cimetière de Saint-Florent ;
- 2019 : enherbement et fleurissement des cimetières Grand-Croix, Broche (partie ancienne), Ancien (partie gauche) ;
- 2020 : enherbement et fleurissement du cimetière Sablières.

Le montant du marché était estimé à 386 952 € TTC.

Après consultation des entreprises, la commission des marchés réunie le 12 mai 2017 a formulé un avis sur le choix de l'attributaire.

A été retenue l'offre de l'entreprise ID VERDE, 79210 PRIN-DEYRANCON.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché selon les modalités suivantes :

Attributaire : ID VERDE

Montant (sur 4 ans) : 306 306,28 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT